**Avocats à Paris : Des consultations gratuites toute l’année**

par [Benoît](http://www.evous.fr/Benoit-Lety.html), [Jean](http://www.evous.fr/Jean.html), 23 janvier 2015

Partager1.5K

ADVERTISEMENT

[Partagez votre avis](http://www.evous.fr/Faire-appel-a-un-avocat-gratuitement-a-Paris-des-permanences-toute-l-annee,1179358.html" \l "forum_interne)



Oui ! Il est possible de consulter un avocat gratuitement à Paris ! Suivez notre guide.

Depuis 2012, il y a désormais deux grands événements qui permettent de faire appel gratuitement aux conseils d’un avocat à Paris : L’avocat dans la cité, dont la 3e édition a eu lieu du 6 au 12 octobre 2014, et la semaine des avocats et du droit qui se tiendra à nouveau fin novembre (du 26 au 30) en 2014. Mais en dehors de ces événements, il est possible d’obtenir des conseils juridiques gratuitement... et toute l’année !

SANS RENDEZ-VOUS

Vous n’avez pas le temps de prendre rendez-vous ? Deux solutions. La première : visez le bus de la solidarité, qui s’arrête 5 fois par semaine aux portes de Paris (Clichy, Clignancourt, Choisy, Vanves et Montreuil). Toutes les informations par ici.

image: http://www.evous.fr/local/cache-vignettes/L250xH250/Ldrapeau-9-139d3.jpg

La seconde : direction le Palais de Justice.. Des permanences sont organisées du lundi au vendredi dans la galerie de Harlay, escalier S, de 9h30 à 12h. A savoir : le 2e mercredi de chaque mois, de 14h à 17h, un avocat assure une permanence en langue des signes dans la galerie de la 1ère présidence, escalier A. Une permanence sur les droits des personnes handicapées se tient chaque mercredi dans le même lieu de 14h à 17h et les lundis et vendredis aux mêmes horaires pour les questions relatives à la tutelle et à la curatelle. Pour les mineurs, il faut se rendre dans la galerie marchande du Palais de Justice (10 bd du Palais) de 14h à 17h du lundi au vendredi (ou par téléphone au 01.42.36.34.87).

Sans oublier une alternative : le n° indigo (0,09 à 0,15€ / min depuis un poste fixe) SOS Avocats au 0.825.393.300 du lundi au vendredi de 19h à 23h.

AVEC RENDEZ-VOUS

De nombreux lieux vous donnent gratuitement accès aux informations juridiques à Paris. Et plusieurs d’entre eux font intervenir des avocats...

Mairies d’arrondissements. Chaque mairie a mis en place des permanences d’avocats en consultations gratuites. Prenez rendez-vous en appelant directement la mairie de votre arrondissement.

Maisons de la justice et du droit (MJD). Elles sont au nombre de trois à Paris : MJD secteur Sud (6 rue Bardinet, 14e, 01.45.45.22.23) ; MJD secteur Nord-Est (15-17 rue du Buisson Saint Louis, 10e, 01.53.38.62.80) ; MJD secteur Nord-Ouest (16 rue Jacques Kellner, 17e, 01.53.06.83.40).

Cabinet Coll : Dans ce cabinet fondé par Anne-Constance Coll, le premier rendez-vous avec l’avocat est gratuit. Cette première visite permet au client de définir la procédure adéquate à sa situation et d’établir un devis pour la suite des démarches éventuelles. Une formule innovante.

72 bd Pereire, 17e, 01.60.88.18.78.

Points d’accès au droit (PAD). Les principaux arrondissements périphériques abritent un point d’accès au droit : PAD du 13e (4 place de la Vénitie et 8 avenue de Choisy, 01.55.78.20.56) ; PAD du 15e (22 rue de la Saïda, 01.45.30.68.60), PAD du 18e (2 rue de Suez, 01.53.41.86.60) ; PAD du 19e (53 rue Compans, 01.53.38.62.30) ; PAD du 20e (15 cité Champagne, 01.53.27.37.40).

Espaces insertion (EI). Il s’agit de structures cherchant à simplifier les démarches administratives pour les RMistes. Des permanences sont assurées par le barreau en partenariat avec la mairie de Paris : EI 5e et 13e (175, rue du Chevaleret, 01.53.94.18.00) ; EI 10e et 19e (114 rue de Flandre, 01.53.35.52.00 et 01.53.35.52.19) ; EI 11e (27 rue Titon, 01.58.39.87.00) ; EI 14e et 15e (14 rue Armand Moisant, 01.56.54.45.00).

Maisons des entreprises et de l’emploi (Mdee). Dans les Mdee, les rendez-vous se prennent à l’accueil : 209 rue Lafayette (10e), 14/18 rue Auguste Perret (13e), 13 rue Rémy Dumoncel (14e), 164 rue Ordener (18e), 27 rue du Maroc (19e) et 31 rue de Pixerécourt (20e).

Si vous recherchez un avocat spécialiste, les permanences thématiques sont assurées dans les maisons et palais de justice ou dans les points d’accès au droit. Le barreau de Paris liste l’ensemble des permanences sur cette page.

Retrouvez ici nos conseils pour consulter gratuitement un avocat en Ile-de-France.

Inscrivez-vous ici pour recevoir gratuitement notre lettre d'information sur Paris.

En savoir plus sur http://www.evous.fr/Faire-appel-a-un-avocat-gratuitement-a-Paris-des-permanences-toute-l-annee,1179358.html#llXWGdee9q8t5Xai.99